

**COMPTE RENDU**

**DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DU**

**08 JANVIER 2003**

La séance présidée par Monsieur Joël MONIER, Maire est ouverte à 18 heures 30.

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**  
JM/FD/IM

Mennecy, le 30 décembre 2002

**Chère Collègue,  
Cher Collègue,**

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale:

**Le vendredi 08 JANVIER 2002**  
**18h30-Salle du Conseil Municipal**

**ORDRE DU JOUR :**

**I- URBANISME**

**Rapporteur : Daniel PERRET**

1- Contrat Régional

**II- ENVIRONNEMENT**

**Rapporteur : Daniel BAZOT**

2- Cimetière

3- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2000

4- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2001

**III- FINANCES**

**Rapporteur : Bernard BOULEY**

5- Régie de recettes (marché forain, bois, pêche...): Suppression

6- Régie de recette centre de loisirs, restauration scolaire, et études surveillées :  
Suppression

7- Régie de recettes « produits divers » : Indemnité de responsabilité au régisseur

**VIII- QUESTIONS DIVERSES**

8- Question de Madame Jouda PRAT

Je compte sur votre présence effective et vous prie d'agréer, **Cher(e) collègue**,  
l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Joël MONIER,**  
**Maire.**

✂ .....

**BON POUR POUVOIR**

Je soussigné(e), .....

Agissant en qualité de .....

Donne pouvoir pour me représenter

A.....

Lors du Conseil Municipal du.....

Date et signature :

**VILLE DE MENNECY**  
**Département de l'ESSONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Séance du 08 janvier 2003

**Composant le Conseil : 33**

**En exercice : 33**

**Présents à la séance : 26**

**Convoqués le : 30 décembre 2002**

L'an deux mille trois, le huit janvier à dix huit heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt six au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Joël MONIER, Maire,**

Mesdames, Messieurs :

**André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD (arrivée à 18h35), Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY (arrivé à 18h40), Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE (arrivée à 18h45), Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL- PAU (arrivée à 18h40), Claude GARRO, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Michel BOUCHERY, Bernard MARTY, Monique ROYER, Gilbert NEUHAUS,**

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code des Collectivités Territoriales.

**Pouvoirs :**

**Marie-Claude RASCOL, adjoint au maire, pouvoir à Nicole PASSEFORT (à compter de 19 heures 50),**

**Philippe CADILHAC, Conseiller Municipal, pouvoir à Joël MONIER,  
Alain CROULLEBOIS, adjoint au maire, pouvoir à Daniel PERRET,  
Danièle MULLER, conseiller municipal, pouvoir à Michel BOUCHERY,  
Christine COLLET, Conseiller Municipal, pouvoir à Claude GARRO**

**Absents :**

**Sophie BERNARD,  
Esther GIBAND,**

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame Jouda PRAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur Joël MONIER, Maire de la commune de Mennecy, ouvre la séance et désigne Madame Jouda PRAT en qualité de secrétaire de séance, fonction que celle-ci accepte.

## **I- URBANISME**

**Rapporteur : Daniel PERRET**

### **1- Contrat Régional**

En raison de la complexité du dossier abordé, Monsieur le Maire demande au Directeur des Services Techniques de la commune, de bien vouloir présenter ledit dossier.

Ce dernier indique aux conseillers que le projet de contrat régional est composé de 5 phases :

1. Rapport de présentation,
2. Dossier financier,
3. Dossier technique,
4. Etat de la maîtrise foncière,
5. Consultation des habitants et utilisateurs.

#### *1. Rapport de présentation*

Monsieur le Directeur des Services Techniques après présentation des grandes lignes du point n°1, demande à l'assemblée si celui-ci engendre des questions.

Monsieur Michel BOUCHERY souhaiterait obtenir quelques précisions sur la page 14 du projet : « J'aurais une question concernant le logement, il me semble qu'il y a une différence entre ce que dit le rapport et ce qu'énonce l'arrêté préfectoral de mars 2002 qui est censé faire payer à la commune une redevance pour absence de logements sociaux. Or, dans le rapport il est inscrit qu'on est en excédent. Où est la vérité ? »

Monsieur le Directeur des Services Techniques souligne que le projet régional a été modifié en ce sens, puisque la page 14 de ce dernier stipule que « *le déficit de logements sociaux donnés en pré information par les services de la Préfecture serait proche de 240.* »

Monsieur Michel BOUCHERY s'étonne, par conséquent, qu'on puisse écrire dans un même document, que la commune est excédentaire et parler ensuite de déficit de logements sociaux. Il lui est alors précisé que les données ne concernent pas les mêmes périodes.

Monsieur Jean-François PEZAIRE souligne qu'il aurait été judicieux de mentionner, dans un 3<sup>ème</sup> paragraphe, le bilan de la situation depuis l'année 2000 : « Depuis 2000, combien y a t'il eu de construction, qu'est-ce qui a été fait sur Mennecy. Ça, on vous l'avait dit en commission ! »

Monsieur le Directeur des Services Techniques indique, aux conseillers, que dans le cadre du projet de contrat régional, les chiffres des constructions nouvelles ne sont pas nécessaires, l'idée étant de donner les chiffres d'une approche générale.

Monsieur Jean-François PEZAIRE : « Je crois qu'il y a d'un côté le besoin qui est demandé précisément, et ce que nous vous demandons en commission, et qui d'ailleurs avait été

accepté. C'est une question de cohérence. C'est un peu stupide de faire le bilan jusqu'en 2000 et puis ensuite de ne pas préciser ce qui s'est passé ! C'est uniquement de la logique et de l'information. Je rejoins donc Monsieur Michel BOUCHERY, je ne trouve pas très normal d'indiquer en caractère gras qu'on est excédentaire; Bien qu'effectivement on le soit par rapport à ce qui avait été projeté pour la période 1995- 2000. Selon moi, il est plus logique de parler de ce qui s'est passé ces dernières années, plutôt que de ce qui s'est passé il y a 10 ans !

Monsieur Daniel PERRET informe l'assemblée que des corrections seront faites en ce sens : « On supprimera les caractères gras et on complètera par un point n°3 »

Monsieur Jean-Paul REYNAUD souligne qu'il est important de faire le constat (d'une situation sur laquelle on engage le projet), des réels besoins de Mennecy. Il lui semble que ces éléments sont nécessaires, afin que le Conseil Régional puisse vérifier que les demandes de subventions en questions, ne lèsent pas d'autres demandes qui auraient pu être considérées comme prioritaires : « Donc le constat qu'il faut faire, à ma connaissance, c'est qu'on a bien dû payer, au titre d'un manque de logements sociaux, une redevance. Il faut que cela apparaisse. »

Monsieur Daniel PERRET indique qu'il en sera fait mention.

Madame Jouda PRAT souhaiterait faire des remarques au sujet de la page 4 du dit projet : « Lors du Conseil Municipal du mai 2002, le SIAM avait indiqué qu'au cours des dernières décennies, il y avait eu un net vieillissement de la population. Ce qui n'apparaît pas dans ce projet. La tranche des 40-60 ans représente 31% de la population soit 5 % de plus que la moyenne du Département. J'aimerais bien également, qu'on retrouve dans ce document la composition des ménages. C'est une question d'objectivité, c'est pour qu'ils puissent vraiment comprendre la situation de la population Mennecoise, notamment son net vieillissement. C'est très important car bon nombre de personnes sont en train de partir en pré retraite, tout ceci donne une information sur le potentiel fiscal »

Monsieur Daniel PERRET précise qu'il s'agit d'informations INSEE et qu'elles seront, par conséquent, laissées en l'état.

Madame Jouda PRAT rappelle à ces collègues que tout ceci avait été mentionné dans la présentation du SIAM réalisée au mois de mai, et s'étonne aujourd'hui de ce retrait. Elle informe l'assemblée de son intention de saisir le Conseil Régional à ce sujet.

Monsieur Claude GARRO se demande pourquoi la Poste de Mennecy n'apparaît pas sur le tableau présenté à la page 8 du projet.

Monsieur Bernard BOULEY lui indique qu'il s'agit de la liste des équipements publics qui appartiennent à la commune.

Madame Jouda PRAT souhaiterait que la surface de la salle socio-éducative apparaisse sur le document, elle précise que cette dernière est de 728 m<sup>2</sup>.

Monsieur Daniel PERRET déclare en prendre note.

Madame Jouda PRAT : « Pour éclairer les élus du Conseil Régional, il faudrait aussi leur mettre, pour la crèche Jean-Bernard, qu'il y a eu une extension de 30 berceaux en 1999. Il faut qu'ils sachent que les Menneçois ont déjà investi 2 millions ½. »

Monsieur Daniel PERRET souligne qu'il s'agit là d'un état des lieux et non de l'historique des actions de la commune.

Madame Jouda PRAT : « Pour la crèche La Ribambelle, je crois qu'il y a une petite erreur. Il est indiqué qu'elle fait 267 m<sup>2</sup>. J'ai téléphoné à vos services qui m'ont dit qu'il y avait eu une extension en 1984 de 91m<sup>2</sup>. Or avant elle faisait 298m<sup>2</sup>. Il y a une erreur de chiffre »

Monsieur le Directeur des services Techniques précise que ces données seront vérifiées.

Madame Jouda PRAT indique que les chiffres relatifs à la crèche Jean-Bernard sont également faux puisqu'ils ne tiennent pas compte de l'extension de 1999 – 2000 : « Vous avez mis 601m<sup>2</sup> mais il y a eu une extension de 219m<sup>2</sup>, ce qui nous fait au total 820m<sup>2</sup>. Tout est faux, il y a eu des erreurs également dans l'ancien contrat. J'ai relevé des erreurs qui m'ont fait bondir, notamment sur la population de Mennecey et le taux de natalité. Ou on donne des chiffres justes, ou on ne les donne pas. Il ne faut pas les induire en erreur ! A la page 9, on ne parle pas de la zone bleue. »

Monsieur Daniel PERRET : « Non ! »

## 2. Dossier Financier

Monsieur Michel BOUCHERY rappelle à l'assemblée qu'il avait été demandé en commission, que le terme « taux maximum » soit remplacé par celui de « plafond des honoraires fixé à ». Avaient également été évoqués les coûts induits pour le déménagement de la bibliothèque.

Monsieur le Directeur des Services Techniques : « Ca ne rentre pas en ligne de compte dans le projet de Contrat Régional puisque les seuls coûts induits, sont les frais de fonctionnement liés aux nouveaux équipements. C'est la règle dans la présentation de ces dossiers. »

Monsieur Jean-Paul REYNAUD : « Vous avez raison, cependant l'information correspondante doit apparaître quelque part parce qu'elle traduit la réalité du coût réel du projet. L'objectif n'est pas simplement de rentrer dans l'enveloppe de 3 millions d'euro, mais également de montrer la solidité financière du dossier par rapport aux finances de la commune. C'est ce qui avait été dit en commission, et il me semble que vous l'aviez reconnu, notamment Monsieur Daniel PERRET. Nous souhaitons que le coût réel total, de tout ce qui tourne autour de ce projet, soit mentionné au dossier. »

Madame Jouda PRAT à propos de la page 17, souhaiterait connaître la superficie du « véritable marché couvert, et aimerait que cela soit mentionné. »

Monsieur Daniel PERRET rappelle qu'il s'agit d'un projet, et par la même d'esquisse, la surface réelle n'est donc pas encore fixée.

Madame Jouda PRAT : « Pas encore ? C'est donc toujours le flou artistique ! Un contrat régional c'est quelque chose de précis. Moi, en tant qu'élue, si j'étais dans la commission paritaire je souhaiterais savoir ça. C'est une question de transparence ! »

Monsieur Jean-Paul REYNAUD déclare approuver les propos de Madame Jouda PRAT, et précise que le conseil municipal ne peut se contenter d'affirmer vouloir construire un marché « meilleur ». Il est, selon lui, nécessaire d'indiquer en quoi le futur marché serait plus approprié. Que ce soit d'un point de vue de la mise en conformité vis-à-vis des normes sanitaires, comme d'un point de vue de satisfaction des besoins. Or, ce qui apparaît au document ne permet pas de se faire une idée de cette satisfaction.

Monsieur Jean-François PEZAIRE : A chaque fois, vous dites le Conseil Régional ne le demande pas. Mais n'oubliez pas une chose, une subvention pour des travaux concerne les Menneçois, il est donc normal que ceux-ci demandent, à travers leurs élus, par exemple qu'elle sera la surface envisagée. Sans pour autant être précis, il peut s'agir d'une fourchette. Je ne vois pas ce qu'il y a de choquant à cela, c'est plutôt logique d'informer nos administrés.

Monsieur Daniel PERRET précise que la surface couverte du marché avoisine les 150m<sup>2</sup>.

Madame Jouda PRAT s'étonne : « La salle Marianne 2 fait 150m<sup>2</sup> ? »

Monsieur Joël MONIER : « Il y a 2 éléments. La Marianne 2 qui doit faire à peu près 90m<sup>2</sup>, et ce que l'on appelle le garage, c'est-à-dire la partie qui se trouve dans la cours du Crédit Lyonnais »

Monsieur Jean-François PEZAIRE rappelle à l'assemblée qu'il avait été demandé en commission, que la page 36 du document fasse apparaître un inventaire des salles mises à dispositions des associations, ainsi que leur surface.

Monsieur le Directeur des Services Techniques souligne que celui-ci apparaît à la page 32.

Concernant le tableau page 22 « plan de financement prévisionnel » Madame Monique ROYER s'étonne que la colonne *–autres subventions–* ne fasse pas apparaître l'organisme octroyant la subvention pour la réhabilitation de l'orangerie en année 2002.

Monsieur le Directeur des services Techniques indique qu'il s'agirait de la DRAC, mais qu'il ne s'agit, pour le moment, que d'une estimation.

Monsieur Jean-Paul REYNAUD rappelle que le tableau en question ne fait apparaître que des estimations, et qu'il « ne coûte rien de le rajouter. »

Monsieur Apolo LOU YUS : « Concernant les subventions, on les touche dans l'année ou bien il y a un décalage ? »

Monsieur le Directeur des Services Techniques : « Au niveau de la Région et du Département, quand on établit un projet de contrat régional, on fixe l'échéancier des subventions qui sont données annuellement. »

Monsieur Apolo LOU YUS : « On n'aura pas trop d'argent à avancer ? »

Monsieur le Directeur des Services Techniques : « Non, puisqu'on a à peu près 50 % de subvention entre la Région et le Département. C'est à la commune d'étaler ses demandes de subventions par rapport aux opérations et aux programmes. »

Monsieur Jean-François PEZAIRE estime important de préciser que la part communale nette d'1 035 109, 89 €, est une part minimum conditionnée à l'octroi intégral des subventions prévues au tableau.

Monsieur Michel BOUCHERY souhaiterait connaître les intentions de la commune dans l'hypothèse où cette dernière n'obtiendrait pas toutes les subventions.

Monsieur Daniel PERRET souligne que, bien évidemment, le projet serait adapté en fonction du budget communal. Il rappelle que le but de la présente délibération est de présenter un dossier de demande de subvention au Conseil Régional, et ensuite, de voir si la Région et le Département seraient favorables au financement du projet.

Madame Jouda PRAT : « Justement Monsieur PERRET, comme on parle de budget communal, je constate que vous ne parlez pas des finances de la ville. Alors que le SIAM, au mois de mai, parlait d'une évolution favorable des finances locales. Tout est mensonge. Je cite : *Au cours des dernières années, les effets cumulés d'une maîtrise des dépenses surtout concernant le budget de fonctionnement et d'un ralentissement de l'endettement, on permis la restauration progressive d'une grande capacité d'autofinancement.*

Justement le cabinet Mazard et Guérard s'inscrit en faux contre le cabinet SIAM et contre le diagnostic d'Ernst & Young - *La situation financière à la fin 2001 apparaît préoccupante, résultat de fonctionnement quasi nul, capacité d'autofinancement après remboursement des emprunts fortement négative* - Toutes ces informations sont issues du cabinet Mazard et Guérard qui a donné un petit coup d'œil. »

Monsieur le Maire: « Nous avons fait une démarche importante auprès de Monsieur le Trésorier Payeur Général qui nous a reçu fort aimablement, en présence de Madame DECAMP, notre receveur municipal du Trésor Public.

Monsieur le Trésorier Payeur Municipal nous a fait comprendre, au cours de cet entretien, qu'il avait bien lu l'ensemble de notre document (cette rencontre n'était donc pas pour lui une découverte) et qu'il reconnaissait que nos finances permettaient de pouvoir aborder un contrat régional tel qu'on lui présentait. C'était une approche après une première étude, qu'il souhaitait confirmer par une étude plus systématique et plus proche du sujet. Suite à celle-ci, il nous a fait part, par courrier, du fait qu'il confirmait sa 1<sup>ère</sup> impression.

Le cabinet Mazard et Guérard avait fait une 1<sup>ère</sup> étude, il y a 2 ou 3 mois mais ne portant pas véritablement sur des chiffres tout à fait officiels. Nous aurons la confirmation ou l'infirmité de cette 1<sup>ère</sup> impression, puisque nous aurons l'occasion de le fréquenter dans peu de temps pour que nous menions à bien les finances. Avec, du reste, toute l'attention de notre élu délégué aux finances et du Directeur Général des Services. »

Madame Jouda PRAT souhaite reprendre un extrait du Mennecy Info d'avril 2002 : « *En faisant face à une masse salariale importante, plus de 60 %, et un endettement conséquent qui handicape le budget de fonctionnement* » Et souligne que Monsieur le Maire, lui-même, reconnaissait que la ville est endettée et que le budget de fonctionnement est très important. Elle insiste sur le fait que les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Monsieur le Maire : « Je crois qu'on se trompe, malgré tout, un peu de soirée, mais si nous nous engageons dans ce contrat régional, c'est que nous pensons que nous pouvons le réaliser. Nous ne sommes quand même pas tout à fait suicidaires.

Comme le disait, fort bien Monsieur Daniel PERRET tout à l'heure, nous avons une esquisse, nous avons un ensemble de projets que l'on va présenter au Conseil Régional, que l'on pourrait réaliser de façon plus intelligente et plus partielle si nous n'avions pas l'intégralité des subventions. »

Madame Jouda PRAT rappelle à Monsieur le Maire que ce dernier a oublié ses engagements de campagne électorale, à savoir le désendettement progressif de la commune.

Monsieur Joël MONIER indique, qu'il est évident qu'il y aura un recours à l'emprunt. Il précise à ses collègues qu'ils pourront juger, au travers du budget, de la confirmation, ou non, de ses intentions et de la façon de présenter celui-ci.

Madame Jouda PRAT insiste sur le fait qu'il est, selon elle, important de donner au Conseil Régional quelques éléments sur les finances locales.

Monsieur Daniel PERRET rappelle que le Trésorier Payeur Général a été consulté.

Madame Jouda PRAT : « Oui, mais celui-ci ne fait pas de choix politiques. Les choix politiques sont réalisés par Monsieur le Maire. Quand il fait la levée des impôts, c'est un choix politique, quand on endette une ville c'est également un choix politique.

Monsieur Daniel PERRET affirme que la Région est informée.

Monsieur Jean-Paul REYNAUD : « Je comprends que le Conseil Régional ait tous les comptes pour se prononcer sur la viabilité du projet par rapport aux finances communales.

Je pense que nous, conseillers municipaux, puisque nous devons voter ce soir, nous devrions avoir les mêmes éléments. C'est nous en premier lieu qui engageons la commune et non le Conseil Régional. C'est pourquoi, je ne suis pas du tout satisfait de la présentation de la partie financière, on appelle ça un plan de financement prévisionnel. Il y a tout, sauf un plan de financement. Il y a le total de ce qui restera à la charge de la commune, certes, mais il est écrit nulle part comment on le finance.

Vous avez dit oralement que vous feriez appel à l'emprunt et non aux impôts. Ceci dit, ce n'est pas inscrit au dossier. Je ne vois pas comment vous pouvez vous contenter d'un avis du Trésorier Payeur Général sur des documents qui n'existent pas encore puisque vous ne les avez pas élaborés (le DOB n'est pas fait).

Je rejoins les propos de la personne qui a dit qu'il y a des gens qui sont là pour faire de la politique et d'autres pour être les gardes fous par rapport à la méthode.

Vous avez pris l'avis de l'architecte des bâtiments de France, vous avez pris l'avis du Trésorier Payeur Général, mais ce n'est pas ça qui fait que ce soit un bon projet. Un bon projet, c'est répondre à de vrais besoins ! On ne fait pas de la gestion municipale simplement en demandant l'avis à des techniciens des services déconcentrés de l'Etat.

Il me semble que l'engagement politique en matière de finances publiques de la mairie de Mennecey ne transparait pas dans ce document. Document qui est un document politique, ce n'est pas qu'un document technique. C'est bien un des critères de décision du Conseil Régional. »

Madame Jouda PRAT précise que lorsqu'on parle d'emprunt, il est important de connaître le potentiel fiscal. Elle rappelle que ce dernier a baissé, passant de 4 000 pour l'année 2000, à 3 916 en 2001. Elle souligne qu'il va continuer de baisser en raison du nombre de retraités et de pré-retraités habitant sur la commune : « Il y en a qui ont voté l'emprunt pendant plusieurs années, et après ils sont venus nous dire que la ville était endettée et qu'il fallait lever l'impôt pour avoir une capacité d'auto-financement.

Là, je trouve justement qu'on n'a pas de marge de manœuvre.

J'ai relu votre programme, Monsieur le Maire, il était plein de bon sens, je ne me serais pas présenté, j'aurais presque voté pour vous. Ce qu'il y a, c'est que derrière l'engagement, il faut qu'il y ait l'intention. Est-ce que l'intention y était ? Il y avait engagements, promesses, mais sans intentions ! Ça, c'est tromper l'électeur. »

Monsieur Bernard BOULEY souhaite intervenir sur le plan financier en affirmant que la ville de Mennecey n'est pas "si endettée que ça" : « Même quand on a repris cette ville en 2000, la ville de Mennecey était endettée en dessous de la moyenne départementale d'une ville de même strate.

On s'est désendetté de 15 % en 2 ans. Je vous rappelle qu'on n'a pas emprunté en 2001. Qu'on a emprunté, la moitié de ce qu'on rembourse annuellement, cette année. Par rapport à ce programme financier, nous avons adopté l'année dernière à la majorité, le DOB sur lequel je vous avais proposé un programme pluri-annuel d'investissement.

Je vous renvoie à ce programme qui aujourd'hui n'a pas changé. C'est-à-dire que le contrat régional de 3 millions d'euros, est financé en partie par l'emprunt, (avec engagement qu'en fin de mandat on ait au maximum désendetté la ville) et en partie, par un certain auto-financement qui se veut croissant sur les années prochaines.

Vous verrez, sans présumer du prochain DOB et du prochain budget que sur l'année 2002, on aura gagné notre pari en ce qui concerne l'auto-financement. Naturellement, il y a un certain nombre d'éléments qu'il faudra maîtriser, l'auto-financement provenant du fonctionnement. Il faut donc continuer à stabiliser les dépenses de fonctionnement. En ce qui concerne les finances, je n'ai aucun souci par rapport à ce projet. »

Monsieur Jean-François PEZAIRE explique à l'assemblée que pour lui, le souci n'est pas en terme de budget constant. Il souligne que la somme qui va être mise dans ce projet ne sera, par évidence, pas versée dans d'autres services rendus au public. Il se demande si la municipalité, aujourd'hui, peut considérer que le service public rendu aux Menneceyois, dans les autres domaines que ceux évoqués au dossier, est suffisant ou nécessite d'être amélioré : « Moi, ma réponse est non. Ce n'est pas par rapport aux élus, à cette mandature ou à une autre, mais on a plein d'exemples dans la vie quotidienne, qui montrent les difficultés de la municipalité. Ce qui signifie qu'il y a un besoin de financement supplémentaire pour développer ces services. Or là, on ne pourra pas les développer, je le crains. »

Madame Jouda PRAT : « Je vous rappelle les 50 000 francs pour les aides ménagères aux personnes âgées. Était-ce un luxe ? Monsieur BOULEY, j'étais entrain de relire mes notes et j'ai lu qu'en 2001, début 2002 vous parliez de l'emprunt, vous étiez énervé. Vous disiez que vous étiez en train de payer les pots cassés. Aujourd'hui, vous êtes en train de tout oublier ! Vous trouviez que la ville était trop endettée. »

Monsieur Bernard BOULEY réfute cette affirmation et précise qu'il n'est pas possible de prétendre autre chose que ce que les chiffres énoncent. La commune est en dessous des moyennes nationales et départementales relatives à l'endettement des communes : « Monsieur

Jean-François PEZAIRE vient de nous dire qu'il y a un certain nombre de services qui ne fonctionnent pas bien. Peut-être, certainement même, rien n'est parfait !  
Mais je vous rappelle qu'on n'emprunte pas pour le fonctionnement mais pour l'investissement. Donc, si vous voulez améliorer le service en fonctionnement des menneçois, le seul moyen c'est d'augmenter l'impôt. »

Madame Jouda PRAT rappelle qu'elle n'a jamais prétendu qu'il fallait lever l'impôt pour le fonctionnement mais qu'il était nécessaire de garder une certaine marge de manœuvre et de ne pas endetter une ville : « L'emprunt coûte cher. On le paiera très cher, vous connaissez très bien les annuités, les intérêts à payer... »

Monsieur Bernard BOULEY indique à ses collègues qu'il y a des périodes où il est fort intéressant d'investir. La période actuelle offrant des taux d'intérêts de 4, 5 %. Il rappelle que la commune a emprunté en 1991 à des taux de 12 % : « C'est aujourd'hui qu'il faut investir Madame PRAT, pas dans 10 ans ! Ça, c'est de la bonne gestion. »

Madame Jouda PRAT insiste sur le fait qu'il est nécessaire d'investir sur de réels besoins.

Monsieur Jean-François PEZAIRE : « Je rappellerais juste, que pour faire un service où il y a du fonctionnement encore faudrait-il qu'il y ait eu de l'investissement. C'est les machines qu'on utilise. Du fonctionnement vous en faites parce que vous avez, en premier lieu, investit pour acheter des machines. Donc, ne cherchez pas à diviser le fonctionnement de l'investissement car c'est toujours lié. »

Monsieur Bernard BOULEY : « Vous n'avez pas parlé de création de service mais d'amélioration de fonctionnement de service. »

Monsieur Jean-François PEZAIRE : « Vous n'achetez pas de machines pour améliorer vos services ? »

Monsieur Bernard BOULEY : « Si éventuellement, mais si vous voulez améliorer le service de la police municipale, il faut recruter des policiers municipaux, c'est du fonctionnement ! »

Monsieur Jean-François PEZAIRE : « Tout de suite, vous réagissez en terme de recrutement. Moi, je vous parle de services rendus. Peut-être que la ville ne dispose pas de tous les outils nécessaires. Nous parlerons, en questions diverses, du problème du salage des routes. »

### 3. Dossier technique

Madame Jouda PRAT, concernant le projet de construction de la maison de la petite enfance, souligne que le cahier des charges, de l'ancien contrat de 1999, a été repris tel quel.

Madame Nicole PASSEFORT : « Madame PRAT, la seule différence entre le projet de l'ancien mandat et le mien, est la construction de l'édifice. Celui-ci, en effet, ne me convenait pas puisqu'il était en rond. Je ne vois pas pourquoi l'intérieur aurait dû être changé, la disposition et les surfaces sont respectées. Mais, dans ce projet, il y a une surface supplémentaire puisqu'il y aura le Relais Assistantes Maternelles. J'ai repris, bien entendu, le travail qu'avait fait Madame LANGUET, dans ce qui me convenait, je ne vois pas en quoi ça vous dérange ! »

Monsieur le Directeur des Services Techniques précise que le cahier des charges mentionne des normes officielles imposées par les services de la CAF et de la PMI.

Monsieur Jean-Paul REYNAUD souhaiterait obtenir une précision sur les frais de fonctionnement. Il aimerait connaître le coût salarial, charges sociales comprises, du poste créé (avant subventions).

Monsieur Daniel PERRET : « C'est un coût annuel de 30 000 €. »

Monsieur Jean-Paul REYNAUD : « Non, 30 000 € c'est ce qu'il reste à la charge de la commune. Donc la charge totale doit être de 100 000 € dont vous attendez 70 000 € de subvention par la CAF.

Je pense que la bonne présentation d'un tableau c'est, 1<sup>ère</sup> colonne coût total, 2<sup>ème</sup> colonne subvention, 3<sup>ème</sup> colonne reste à la charge de la commune. Ce qui éviterait que ne soit posé le genre de question que je viens de vous poser. »

Monsieur Daniel PERRET indique que le tableau en question est utilisé par le Conseil Régional : « Il s'agit d'un modèle. »

Monsieur le Directeur Général des Services confirme que les frais de personnel supplémentaire sont bien de 30 000 €, tout compris, sans subventions. Il indique que la création « de berceaux » prévue, n'entraînera pas forcément la création d'un poste à temps complet de cadre de catégorie B, voire A.

La somme de 30 000 € étant alors nettement suffisante. Il rappelle que les subventions de la C.A.F n'existent que sur des créations d'activités (donc de création de postes des activités supplémentaires).

Monsieur Jean-Paul REYNAUD : « Donc cela veut dire que le coût salarial total, charges comprises, du coordinateur est de 30 000€ »

Monsieur le Directeur Général des services affirme que non, puisque le poste en question existe déjà. Les 30 000€ concernent le recrutement éventuel d'une ou plusieurs puéricultrices à temps partiel.

Monsieur Daniel MOIRE rappelle à l'assemblée qu'au cours d'une commission, le souhait de classer en zone non constructible, la partie non bâtie du Parc de l'horloge, avait été émis. Il souhaiterait savoir si cette requête est toujours d'actualité.

Monsieur Daniel PERRET indique que le projet de contrat régional n'englobe qu' 1/3 du terrain, et qu'une discussion sur le sujet est envisagée avec les associations.

Monsieur Jean-PAUL REYNAUD souhaite revenir sur la précédente question : « Le chapitre approche économique du projet, exploitation, mentionne qu'il n'y aura pas d'autre poste créé, hormis la coordinatrice pour le service coordination.

Donc, c'est contraire à ce que vous venez de dire ! C'est-à-dire que soit le poste de coordinatrice est déjà pris en compte, et dans ce cas il ne faut pas le mentionner. Soit ce n'est pas pris en compte et il faut l'indiquer. Mais, si vous me dites qu'on risque de créer 2 postes supplémentaires, il faut également le préciser. Il y a une incohérence entre la réponse que vous avez faite à ma question et ce qui est écrit dans le document.

Monsieur Daniel PERRET indique qu'au cours d'une réunion avec le personnel concerné, il avait été dit que la maison de la petite enfance pouvait fonctionner, simplement en transférant le personnel, sans que des ajouts soient nécessaires.

Monsieur Jean-Paul REYNAUD souligne que bien que le projet de Contrat Régional se soit grandement amélioré, celui-ci souffre, encore, d'une certaine obscurité vis-à-vis de l'aspect financier et du coût réel d'exploitation. Il déclare souhaiter que ce document ne soit plus ambigu, du fait de son importance. Il souligne que le Conseil Municipal doit voter ce soir, au travers de ce projet, un engagement financier.

Il reconnaît l'existence de besoins, mais constate que le dossier, sur le plan financier, est « bâclé ».

Madame Jouda PRAT aimerait savoir si le projet de création de la petite enfance prévoit une augmentation du nombre de berceau.

Madame Nicole PASSEFORT : « Il s'agit d'un projet évolutif à long terme, c'est pourquoi je n'étais pas très satisfaite du 1<sup>er</sup> projet qui était circulaire, et qui ne me convenait pas en vue d'une évolution. Comme vous le savez peut-être la C.A.F et la P.M.I sont en train de faire évoluer les règlements des crèches collectives, il y aura notamment des changements relatifs à l'argent que la commune perçoit. »

Madame Jouda PRAT : « Ils vont être draconien. J'ai contacté les services de la C.A.F, ils m'ont dit qu'ils seront encore plus draconiens. Une crèche c'est surtout une question de personnel et de fonctionnement. »

Madame Nicole PASSEFORT : « De ce côté-là, je peux vous certifier qu'on n'a pas de craintes à avoir sur la commune. On a largement assez de personnel, on respecte les normes ! Ce que je souhaitais vous dire, c'est qu'au niveau des prestations touchées par la commune, il y aura une évolution courant 2003, du système de garde pris en charge par la C.A.F.

Il n'y aura plus les mêmes critères de remboursements, il est fort possible que l'on soit obligé d'accepter des bébés pour une ou plusieurs heures et non plus uniquement sur un forfait mensuel.

Ce qui signifie qu'on aura peut-être besoin de personnel supplémentaire. Contrairement à ce que certain on pu dire, si l'on conçoit ce projet là, c'est qu'on ne fait plus face aux besoins des Menneçois. Je reçois des parents chaque mercredi, manifestement il n'y a plus suffisamment de place de garde sur Mennechy. »

Madame Jouda PRAT souligne qu'il s'agit là d'un choix politique et que Mennechy se situe tout de même au dessus de la moyenne nationale (concernant le nombre de place en crèche).

Madame Nicole PASSEFORT confirme qu'il s'agit bien d'un choix politique et signale que bon nombre de jeunes couples avec enfants viennent s'installer sur la commune.

Madame Jouda PRAT : « Il y a aussi 72 nourrices agréées ! »

Madame Nicole PASSEFORT : « Oui, mais pour combien d'enfants ? »

Madame Jouda PRAT : « Vous savez que les gardes dans des foyers sont tout de même mieux que dans les crèches. C'est l'affection pour un bébé... »

Madame Nicole PASSEFORT : « C'est un choix de vie... »

Madame Jouda PRAT : « Si je vous entends, dans quelques années ça sera 30 berceaux de plus. »

Monsieur Michel BOUCHERY souhaiterait avoir une réponse précise sur la création, ou non, du poste de coordinatrice.

Monsieur le Directeur Général des services : « C'est un projet qui est évolutif, il est important de prévoir, en coût d'exploitation, la somme de 30 000€ pour une éventuelle obligation de la C.A.F ou de la P.M.I »

Monsieur Daniel PERRET : « Quand la maison de la petite enfance ouvrira en 2005-2006, à ce moment, on verra ce qu'il est nécessaire de faire. Dans l'étude, au niveau des esquisses, on pense actuellement qu'il y aura besoin de 30 000€. »

Monsieur Michel BOUCHERY insiste en demandant s'il existe actuellement une coordinatrice de la petite enfance.

Monsieur Daniel PERRET : « Il n'y a pas une personne qui à le titre ! Il n'y en a pas. »

Monsieur Jean-Paul REYNAUD maintient que s'il y a nécessité de créer des postes, dans ce domaine, il faut les créer. Il souligne que le projet aurait dû mentionner ce qui vient d'être dit : « Ca ne coûte pas grand-chose d'écrire, *bien qu'il n'y ai pas à priori de création de poste, on prévoit une somme de 30 000€ pour couvrir d'éventuel besoins liés à l'évolution des exigences de la C.A.F.* C'est une phrase qui aurait pu éviter toutes ces questions. »

Monsieur Daniel PERRET : « Si ça n'avait pas été sur ce point là, vous en auriez trouvé un autre. »

Monsieur Jean-Paul REYNAUD : « Ce n'est pas sérieux Monsieur PERRET ! »

Monsieur Daniel PERRET précise que le projet prévoit 30 000€ et que la municipalité verra en 2006 s'il y a eu lieu de les dépenser.

Monsieur Jean-Paul REYNAUD demande à ce que cela soit précisé dans le document.

Monsieur Daniel PERRET : « C'est indiqué, *création d'un poste de coordinatrice pour le service coordination et frais de personnel supplémentaire.* On verra en 2006 si c'est nécessaire pour le moment, on laisse cette page là telle quelle ! »

Monsieur Jean-Paul REYNAUD demande à ce que soit écrit au compte rendu que Monsieur Daniel PERRET vient d'admettre qu'il n'y avait pas de sincérité, en matière financière, dans ce projet.

Réponse collégiale de l'ensemble des membres de la majorité : « Non, c'est une déformation de propos. »

Monsieur Jean-Paul REYNAUD : « C'est clair vous n'êtes pas transparents dans cette affaire, se sera peut-être une puéricultrice et non pas une coordinatrice... »

Monsieur Jean-François PEZAIRE : « A partir du moment où vous annoncez un recrutement, c'est sous entendu pour la C.A.F, dans le cadre de votre subvention, que la commune aura cela comme charge.

Il y a donc une part de sincérité. Soit on en a besoin, et il est normal que la C.A.F nous donne de l'argent, notamment pour cette partie là. Soit on n'en a pas besoin, et à ce moment là il ne faut pas dire le contraire en vue de récupérer des subventions pour faire autre chose.

Je ne dis pas que c'est ce que vous faites, mais effectivement quand on lit le document, comme cela...

C'est très important, si vous regardez les documents de la petite enfance qui avaient été donnés à l'époque, on vous avait demandé si vous vous engagez, en cas de report d'une année sur l'autre, à ce que les sommes soient bloquées pour ne pas qu'elle servent à autre chose. Donc là on est parfaitement cohérent ! C'est bien un problème de sincérité du document. »

Monsieur Jean-Paul REYNAUD confirme qu'il est bien question de la sincérité du document et non de celle de Monsieur PERRET. Cette dernière n'étant pas remise en cause. Il demande à ce que leurs remarques soient prises en compte, et à ce que la municipalité essaie d'avoir une exigence de sincérité et de clarté en matière financière dans tous les documents émanant de la commune. Il rappelle qu'en raison du passé de Mennecy, il existe une certaine présomption dans le domaine financier. La commune se devant alors d'être encore plus exemplaire vis-à-vis de cette exigence.

Monsieur Daniel PERRET : « Donc on écrit page 30, exploitation : possibilité de création d'un poste de coordinatrice. »

Monsieur le Directeur des services Techniques reprend son exposé en présentant l'aménagement des locaux associatifs à vocation culturelle, à l'Orangerie.

Madame Jouda PRAT s'étonne de la phrase « *les locaux, souvent trop exigus ou parfois vétustes, ne permettent pas aux associations de se réunir dans de bonnes conditions.* » Selon elle, les locaux ne sont nullement vétustes.

Monsieur Daniel PERRET ne partage pas cette opinion.

Monsieur Jean-Paul REYNAUD considère qu'il n'est pas acceptable de traiter les membres de l'opposition de cette manière.

Monsieur Jean-François PEZAIRE, (au sujet de la page 32) fait remarquer qu'il serait judicieux d'indiquer les surfaces des salles afin de pouvoir comparer l'existant et le projet.

Monsieur Daniel PERRET indique que la modification sera effectuée.

Madame Jouda PRAT se demande pourquoi la salle "la Cheminée" n'apparaît pas au listing.

Monsieur Joël MONIER : « La salle de la "Cheminée" n'est pas réellement une salle mise en location. Ce sont des cas exceptionnels. Elle n'a pas une rotation qui rentre dans un système associatif. Ce sont simplement des occupations ponctuelles. »

Madame Jouda PRAT souligne que certaines associations y font leurs réunions.

Monsieur le Maire confirme que ce n'est que ponctuellement, lorsqu'aucune salle ne peut être libérée.

Monsieur Daniel PERRET fait remarquer à Monsieur Jean-François PEZAIRE que la page 40 mentionne les surfaces des salles Marianne 1 et 2.

Monsieur Jean-François PEZAIRE : « Et la salle St Jacques ? »

Suite à une remarque d'un élu de la majorité, Monsieur Jean-François PEZAIRE fait vivement remarquer que les interventions des membres des groupes de l'opposition ne sont pas sans fondement.

Concernant le point de l'exposé relatif à la restauration de l'îlot Jean-Jacques ROBERT, Monsieur Michel BOUCHERY souhaiterait savoir dans quels locaux sera installée la Police Municipale.

Monsieur le Maire précise que cette dernière pourrait être installée « dans un regroupement au niveau de la mairie annexe. »

#### 4. Etat de la maîtrise foncière

Monsieur le Directeur des Services Techniques précise que la commune est propriétaire de l'ensemble de la maîtrise foncière, et que par conséquent il n'y aura pas d'acquisition nouvelle.

#### 5. Consultation des habitants et des utilisateurs

Monsieur le Directeur des Services Techniques indique que ce chapitre mentionne les concertations ayant été engagées par les groupes de travail, les bulletins municipaux, bulletins spéciaux, les expositions publiques et par une réunion publique.

Monsieur le Maire demande à ses collègues, avant de procéder au vote, si d'autres questions ont été soulevées.

Madame Jouda PRAT : « A la page 73 est indiqué, visite des différents sites pour les élus. Il ne faudrait pas mettre *les élus*, mais, *les élus de la majorité*. Nous n'avons pas été invité. Monsieur REYNAUD avez-vous été invité ? Non. Monsieur GARRO ? Non. C'est très important ! »

Monsieur Daniel PERRET indique que concernant ces réunions, plusieurs invitations ont été lancées.

Madame Jouda PRAT insiste en exposant qu'il s'agit là d'un fait très précis, et qu'on ne peut prétendre avoir invité l'ensemble des élus : « c'est une question de transparence. »

Monsieur le Maire invite Madame Jouda PRAT à venir visiter les locaux.

Madame Jouda PRAT : « Pas après coup ! »

Monsieur Joël MONIER : « Il ne semble pas, très sincèrement, que nous ayons mis de la mauvaise volonté, en essayant d'éviter que les membres de l'opposition ne visitent les différents sites concernés par le Contrat Régional. »

Monsieur Jean-Paul REYNAUD : « Monsieur le Maire, je ne peux pas vous laisser dire des contre vérités. Nous avons protesté, depuis longtemps, sur le manque de transparence, de concertation et d'association des oppositions à l'établissement de ce dossier.

Je reconnais que Monsieur Michel BOUCHERY a été admis à participer à quelques réunions de concertation, Madame Jouda PRAT certainement également. Ce que je ne peux pas vous laisser dire, c'est qu'il y a eu des visites organisées pour les élus puisque ce n'est pas vrai. Tout ce qu'on l'on vous demande aujourd'hui, c'est de corriger le texte pour rectifier cette contre vérité.

Si ça vous ennuie, c'est que ceci montre que la concertation n'a pas été faite comme elle aurait dû l'être pour le Conseil Régional. Prenez vos responsabilités, on vous a alerté depuis longtemps sur ce point là.

Ce n'est pas la pseudo réunion publique, lorsque tout était bouclé, qui vaut concertation.

Il me semble que sur ce dossier, qu'il y a un réel problème relatif à cette exigence du Contrat Régional sur la concertation. Peut-être est-ce par maladresse et non par mauvaise volonté. »

Monsieur Michel BOUCHERY confirme qu'il n'a jamais fait l'objet d'invitations ou convocations aux dites réunions.

Monsieur Daniel PERRET affirme l'avoir fait verbalement à chaque séance.

Réponse collégiale de l'opposition : « Non, c'est faux »

Monsieur Michel BOUCHERY demande également à ce que soit modifié le texte, en remplaçant le terme « *pour des élus* » par celui de « *par des élus* ». Monsieur Jean-Paul REYNAUD insiste et souhaite que soit précisé que la visite a été faite *par des élus de la majorité*.

Monsieur le Maire souhaiterait savoir si d'autres questions sont envisagées.

Monsieur Michel BOUCHERY aimerait savoir si l'avis de la communauté de communes a été requis.

Monsieur Joël MONIER souligne que les membres du bureau de la communauté de communes n'ont pas encore été désignés.

Madame Jouda PRAT : « A la page 36, est indiqué que le coût de l'aménagement des locaux de la bibliothèque (projet hors contrat régional), est de 100 000€. J'ai sorti notre tableau de bord, Monsieur BOULEY, pour l'investissement est indiqué 4 millions de francs pour la bibliothèque. Ca fait une sacrée économie ! »

Monsieur Daniel PERRET précise qu'il s'agissait de l'enveloppe générale pour le projet de l'Orangerie.

Madame Jouda PRAT affirme son désaccord et demande à Monsieur Bernard BOULEY, élu délégué aux finances, si ce dernier voit à quoi elle fait référence.

Monsieur Bernard BOULEY : « Oui tout à fait, dans le programme pluriannuel il est écrit : bibliothèque 609 000 euros HT, qui est l'estimation à l'époque du déménagement de la bibliothèque. »

Madame Jouda PRAT souhaiterait comprendre la raison de la différence entre les deux sommes et aimerait que celle-ci soit précisée dans le Contrat Régional.

Monsieur Bernard BOULEY : « Ce que veut dire Monsieur Daniel PERRET, c'est que ce qui est prévu dans le Contrat Régional, c'est l'aménagement de la bibliothèque. Or, ce qui était prévu dans le programme pluriannuel (hors Contrat Régional) c'était les travaux de la bibliothèque, travaux matériels. »

Monsieur Jean-Paul REYNAUD : « Ca ne me paraît pas raisonnable ! Dans votre tableau pluriannuel, y avait-il une ligne *réhabilitation de l'Orangerie* ? »

Monsieur Bernard BOULEY : « Non ! »

Monsieur Jean-Paul REYNAUD : « Donc, on pourrait considérer que la bibliothèque contenait la réhabilitation de l'Orangerie... »

Monsieur Daniel PERRET : « C'est ce que je viens de dire ! »

Madame Jouda PRAT : « D'autant plus que j'ai une photo pour les panneaux, ils ont été changés 3 jours après l'exposition. On voit un papier collé, ça se voit sur la photo. »

Monsieur Daniel PERRET déclare qu'il s'agit d'un faux.

Avant que ne soit procédé au vote, Monsieur Jean-Paul REYNAUD souhaiterait prendre la parole.

#### Explication de vote de Monsieur Jean-Paul REYNAUD :

« Nous ne voterons pas ce contrat en l'état, compte tenu de tout ce qui vient d'être dit. C'est avec beaucoup de regrets, car il présente quelques bonnes choses, en particulier le projet de la petite enfance qui reçoit pleinement notre approbation.

Il correspond nous semble t-il à un réel besoin, bien retrace dans le document. On regrette cependant qu'il n'y ait pas plus de garantie donnée sur la protection de ce qui va rester du Parc de l'horloge. En particulier, nous avons suggéré que vous engagiez une modification du POS, devenu le PLU, sur ce plan là, pour tracer l'inconstructibilité de ce terrain, et pourquoi pas le déclarer espace boisé protégé.

Je réitère ce soir cette suggestion. C'est vrai que le choix que vous avez fait, et qui peut se comprendre techniquement, enlève quelques garanties quant à la protection du reste de l'espace. C'est un point très important.

Les regrets que nous avons portent sur le gâchis de ce dossier, quant à la manière de le traiter. Il me semble qu'on pouvait au cours de notre mandat commun, réaliser d'autres travaux qui sont peut-être plus urgents que le seul embellissement de la façade de bâtiments communaux. Parce que c'est quand même en gros, comme ça que vous avez pris ce projet. C'est, *j'ai des bâtiments, je vais les embellir et je trouverais bien quelque chose ensuite à faire dedans pour le justifier...* Je maintiens ces dires, je pense que c'est comme ça que vous avez travaillé.

En particulier par rapport aux vrais besoins de Mennecey qui sont mal traités, je vous renvoie à l'état préoccupant de nos locaux scolaires. Et également, aux problèmes de circulation et de déplacement sur Mennecey qui me semble imposer d'y réfléchir, bien plus globalement, que sur le seul centre ville.

La réflexion, il me semble aurait dû porter peut-être sur une meilleure répartition des équipements et services de la commune. Je regrette par exemple, que vous n'ayez pas profité de l'opportunité du Contrat Régional pour réactiver le transfert des services de la Mairie vers un lieu plus accessible.

Par rapport à la circulation douce, je ne vois pas grand-chose de très concret dans le dossier et cela nous ennuie beaucoup.

Donc, hormis pour la petite enfance, il me semble que le projet proposé prépare mal l'avenir de Mennecey. Avec en particulier un impact sur la qualité de vie des Menneçois, non avéré. Les choix ne nous satisfont pas.

Cependant, il y avait du bon comme du mauvais, donc on aurait pu s'abstenir. Mais nous voteront contre, car outre les problèmes de fond, il y a quand même 4 points majeurs qui nous embêtent beaucoup :

- La concertation et qualité du dialogue,
- La non information des élus de l'opposition (*Monsieur Jean-Paul REYNAUD regrette que l'idée d'un référendum local sur le projet du Contrat Régional, n'ait pas abouti*),
- La méthode d'élaboration du dossier (le marché en particulier est un fiasco sur ce plan là),
- L'ambiguïté et l'incertitude de l'impact sur le budget local.

Je rappelle que 3 millions d'euros HT, même subventionnés à 50% par le Conseil Régional et Général, ce n'est pas rien. C'est quand même un gros projet, de toute façon ce sont nos impôts. Effectivement, je ne contredirais pas Monsieur Bernard BOULEY quand il dit que l'endettement de la commune permet probablement d'emprunter pour financer. Vous pourrez peut-être dire à la fin de votre mandat, qu'après l'énorme augmentation de 2002 vous n'avez plus augmenté les impôts. Par contre, si la part des impôts liés au Conseil Régional et Général augmente, on le regrettera tous.

Il faut avoir une approche globale de l'aspect financier des projets.

Il n'est pas trop tard, on peut encore ne pas voter ce projet en l'état et prendre l'année 2003 pour remettre d'aplomb un certain nombre de chose, peut-être pour réintégrer de vrais besoins. Je souhaite que ce soir ce projet ne soit pas voté en l'état.

Nous voterons contre. »

#### Explication du vote de Monsieur Claude GARRO :

« Votre projet de Contrat Régional est l'exemple type d'un dossier sur lequel on peut avoir des idées communes, alors que politiquement on est opposé sur un certain nombre d'autres thèmes.

Un contrat Régional de cette ampleur, 2 ans après le début du nouveau mandat, me fait penser aux gros projets de l'équipe précédente, que l'on a beaucoup critiqué. Nous pensons que ce n'est pas le moment, ni les bons choix.

Je suis ravi de voir que la situation financière n'est pas aussi mauvaise que ce qu'on a bien voulu laisser entendre, et qu'on ne soit pas aussi endetté que ce qu'on veut bien laisser croire. Je remercie Monsieur Bernard BOULEY d'avoir rappelé les ratios moyens qui sont quand même les juges de paix dans ce domaine.

C'est très bien qu'on ait des possibilités d'un point de vu financier, mais le choix d'utilisation de cet argent est un choix politique.

Je ne sais pas si on rencontre les mêmes gens dans la rue, dans les réunions ou les assemblées, je ne sais pas si vous avez eu raison de faire l'économie d'une consultation des citoyens par référendum local, mais allez voir un petit peu ce qu'attendent les habitants.

Je n'ai entendu personne dire, *je vais me battre pour faire construire un marché couvert ici, ou transférer la bibliothèque là-bas*. Ce que voient les gens en ce moment, c'est qu'ils circulent très mal. Ce sont des vrais problèmes au quotidien qui intéressent les Menneçois et non des projets faramineux du temps des pharaons.

Pourquoi ce projet 2 ans après le début de votre mandat, alors qu'une pause aurait permis qu'on se remette à flots ? Je ne comprends pas tout à fait votre démarche.

En ce qui nous concerne, nous avons étudié la question avec un certain nombre de personnes, ce ne sont pas, pour elles, des priorités. Hormis la petite enfance qui est un projet politiquement correct bien qu'on ne soit pas si mal lotis que ça à ce sujet.

Pour ces différentes raisons, nous ne voterons pas non plus pour ce projet. »

#### Explication du vote de Madame Jouda PRAT :

« Je rappelle que c'est un projet qui engage la ville pour 30 ans. Aucune réelle analyse des besoins n'a été faite. Tout a été fait à l'envers. Il n'y a pas eu de véritable concertation, la population a été mise de côté. A la dernière minute, on a envoyé un tract, on a fait une réunion publique, par simple formalisme, pour montrer au Conseil Régional qu'il y a eu concertation. Mais ce n'était pas une réelle volonté de demander à la population Menneçoise ce qu'elle voulait.

Durant tous ces mois, le flou a été cultivé, surtout pour la bibliothèque. Il a été précisé dans le dossier que ce sera hors Contrat Régional.

Il y a également le problème des finances, le bon père de famille normalement gèlerait l'emprunt car les Menneçois ont déjà fait l'objet, cette année, d'une levée d'impôt. Celle-ci a été douloureuse pour bon nombre de Menneçois. Je pense que l'emprunt ne prépare pas l'avenir d'une ville, mais l'hypothèque.

Il faut tout de même garder une marge de manœuvre, et le problème des canalisations des Lewitt en est un bon exemple. La population se mobilise pour exiger de la municipalité que celle-ci expose ce qu'elle compte faire.

Pour résumer, il n'y a pas eu de concertation, pas de réponses aux besoins, pas de véritable capacité financière pour faire ce Contrat. Par ailleurs, on a déjà du mal à entretenir nos équipements actuels.

Je ne dis pas que je suis contre l'aménagement de la petite enfance mais tout de même ce parc c'est une chance, c'est un poumon vert pour les habitants qui résident autour. Ça devrait rester un poumon vert, l'aménager, oui, mais entièrement et le garder en tant que Parc. Des associations se sont battues pour le garder en l'état. Il aurait fallu voir si on ne pouvait pas mettre la maison de la petite enfance ailleurs.

Vous allez me dire qu'il n'y a plus de réserve foncière. C'est vrai que c'est un réel problème, mais il faut tout de même laisser les poumons verts. Sur le secteur de la Jeannotte, il y a beaucoup de nourrices, celles-ci sont sûrement très contentes de pouvoir y promener les enfants.

Ce que je crains, c'est que la maison de la petite enfance soit le premier pas, et que le Parc soit par la suite entièrement construit.

Je suis contre les opérations spectaculaires, je rappelle qu'on a retiré les 50 000 Frs des aides ménagères pour nos aînés. Et là, on dit qu'on a les moyens et qu'on va investir. Mais toute dépense doit être appréciée en fonction de son impact et de son utilité.

Or, ce Contrat ne nous montre pas l'utilité de tout ce qui va être fait. Il n'y a pas d'évaluation rigoureuse, Monsieur Joël MONIER, vous devrez bientôt rendre compte du bien fondé de vos

engagements financiers. Les Menneçois sont en colère, la prochaine fois ils descendront dans la rue, comme ils l'ont déjà fait en 1996.

Il y a également eu une année où les Menneçois ont occupé la Mairie, suite à une augmentation des impôts. On leur avait alors dit qu'il y avait beaucoup d'équipements sur la commune et que pour cette raison il fallait payer les impôts. Aujourd'hui, les Menneçois vous disent qu'ils ne veulent plus d'équipement, il ne faudrait pas leur dire demain, *-vous avez des équipements qu'il va falloir payer-*. »

Mademoiselle Nadège DEVILLE, membre de la majorité, tient également à s'exprimer. Celle-ci avoue entièrement soutenir le projet de la petite enfance, mais se déclare inquiète sur le plan financier : « Il est vrai que notre programme électoral ne proposait pas d'augmenter les impôts. C'est vrai que j'ai voté cette augmentation, mais je serais de plus en plus vigilante quant à l'utilisation de l'argent. Je ne tiens pas à ce qu'au cours d'un autre mandat, une autre équipe remarque que les investissements n'étaient pas, sauf au regard de la petite enfance, une priorité. Je ne veux pas que cela implique une nouvelle augmentation des impôts. Je vous soutiens mais je serais vigilante, car j'ai trouvé que par rapport à certains propos, il y a quelques paradoxes.

Il est vrai que je ne maîtrise pas 100% de tous les dossiers, j'essaye au mieux de tout comprendre.

Je tiens, ce soir, à confirmer mon soutien à Monsieur Bernard BOULEY, mais il est clair qu'en fonction de l'avenir et du profil qui peut se dessiner, je pourrais peut-être, être malheureusement amenée à m'abstenir.

Ce que je veux, au maximum, c'est qu'on soit très clair et très limpide au niveau des finances. Je pensais plus que pendant 6 ans on allait *se serrer la ceinture*. Certes, au regard des attentes des Menneçois on est obligé d'investir et d'essayer de faire en sorte que les couples avec enfants restent sur notre commune.

Je tenais à m'exprimer ce soir devant chacun d'entre vous et dire ce que je pense. »

S'en suivent les applaudissements de l'Assemblée.

Madame Jouda PRAT souhaiterait connaître l'opinion de Monsieur Daniel BAZOT sur ledit contrat.

Monsieur Daniel BAZOT déclare que le projet de Contrat Régional contient « *de bonnes choses* », notamment en ce qui concerne l'Orangerie. Il estime qu'il faut conserver le patrimoine. Il indique, par ailleurs, ne pas être entièrement d'accord avec l'ensemble des points exposés au contrat.

Madame Jouda PRAT le remercie de son intervention.

Monsieur Jean-François PEZAIRE avoue être fier de la conseillère municipale s'étant précédemment exprimée. Il déclare attendre ce moment depuis le début du mandat et souligne le courage de Mademoiselle Nadège DEVILLE.

Mademoiselle Nadège DEVILLE : « Dans une majorité on n'est pas forcément tous en accord, on n'a pas forcément tous les mêmes opinions. Mais c'est en travaillant ensemble qu'on évolue. »

Mademoiselle Emmanuelle ERTEL- PAU remercie Mademoiselle Nadège DEVILLE d'avoir pris position et déclare que son intervention fait avancer le dialogue.

Madame Jouda PRAT : « On apprécie, c'est un air de fraîcheur que vous avez fait rentrer. On apprécie le fait que vous reconnaissiez être que de simples mandataires. On apprécie le fait que vous disiez *attention on n'hypothèque pas l'avenir*. Je sais ce soir, qu'il n'y a pas de déni de pensée. Le travail que l'on a fait, notamment pour les comptes rendus, a toujours été un accouchement dans la douleur, mais on a fait progresser les choses. On est là pour les Menneçois. »

Monsieur Michel BOUCHERY souhaiterait qu'une modification soit apportée au texte de la délibération, en lui-même, en remplaçant la *phrase « considérant que le financement de ce contrat sera »* par « *considérant que le financement devrait être assuré de la manière suivante.* »

Il indique également que la commission d'urbanisme ne peut avoir rendu d'avis favorable puisque aucun vote n'a eu lieu. Il requière donc que la délibération soit rectifiée en mentionnant « après information de la commission... »

Madame Jouda PRAT indique que la situation est la même pour la commission des finances.

Monsieur Michel BOUCHERY : « Est-ce que vous modifierez ? »

Monsieur Joël MONIER : « Non »

Monsieur Michel BOUCHERY : « Mais, c'est un mensonge, présentez-nous le procès verbal ! »

Monsieur le Maire : « Vous savez que les commissions n'ont pas un rôle... »

Monsieur Jean-Paul REYNAUD : « Dans ce cas ne faites plus de réunions de commissions c'est inutile ! »

Monsieur le Maire, j'avais apprécié cette commission urbanisme car il y avait eu un vrai échange des participants, sur ce dossier. Il y a eu expression et dialogue.

Bien sûr, elles ne sont pas obligatoires. Mais dans la logique d'une bonne communication de l'ensemble des conseillers, elles sont nécessaires. Alors ne dites pas des choses qui ne sont pas vrai, nous ne sommes pas d'accord, la commission n'a pas rendu d'avis favorable. »

Monsieur Daniel PERRET assure que la modification sera réalisée, « *après consultation de la commission* » étant le terme retenu.

#### ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

POUR : 22- Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Nadège DEVILLE.

CONTRE : 9- Jean-Paul REYNAUD, Danièle MULLER, Michel BOUCHERY, Emmanuelle ERTEL-PAU, Monique ROYER, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Claude GARRO, Christine COLLET

ABSENTS : 2- Esther GIBAND, Sophie BERNARD

## **II- ENVIRONNEMENT**

**Rapporteur : Daniel BAZOT**

### **2- Cimetière**

Monsieur Daniel BAZOT rappelle à ses collègues que le projet du cimetière, élaboré par la D.D.E., a été présenté lors d'un précédent conseil.

La D.D.E. a été désignée pour assurer la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement du dit cimetière rue Paul Cézanne.

Une consultation doit être lancée pour la réalisation des travaux d'aménagement.

Le conseil Municipal doit donc autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces du marché à intervenir, et par la même, à demander les subventions correspondantes.

Il indique à l'assemblée que 4 phases sont prévues, la 1<sup>ère</sup> permettant de couvrir à peu près 150 à 160 occupations (sachant que la commune à environ 30 à 40 occupations par an).

Madame Jouda PRAT remercie Monsieur Daniel BAZOT pour lui avoir transmis l'étude sur les prélèvements du sol. Elle se demande cependant pourquoi celle-ci mentionne que toutes modifications, sur le même site, devraient leur être soumises pour examen et avis. Elle s'interroge également sur la taille du cimetière.

Monsieur Daniel BAZOT : « Pour l'instant, on le fait uniquement sur la partie correspondant au terrain de sport. Il y aura une extension dans quelques années sur la partie droite. »

Madame Jouda PRAT : « Donc, ce sera sur les 5 000m<sup>2</sup> du terrain de foot ? »

Monsieur Daniel BAZOT le confirme.

Monsieur Michel BOUCHERY souhaiterait savoir si le cimetière a été évoqué lors de la consultation du Trésorier Payeur Général pour le Contrat Régional.

Monsieur le Maire avoue que non, seul le Contrat Régional lui a été présenté.

Madame Jouda PRAT déclare ne pas comprendre les sommes relatives au projet du cimetière, puisqu'il avait été dit que ce dernier ne coûterait pas cher (environ 1, 6 million de Francs HT).

Monsieur Daniel BAZOT souligne que la somme en question ne correspondait pas à la construction du cimetière dans sa totalité.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**ABSENTS : 2- Esther GIBAND, Sophie BERNARD**

### **3- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2000**

Monsieur Daniel BAZOT rappelle aux conseillers que les 2 rapports avaient été présentés lors du précédent conseil. Suite à une remarque, justifiée, de Monsieur Jean-Paul REYNAUD, ceux-ci avaient été reportés.

Monsieur Daniel BAZOT demande à l'assemblée si celle-ci est favorable à l'approbation des 2 rapports.

Monsieur Jean-Paul REYNAUD remercie son collègue d'avoir retenu son observation, mais indique qu'une approbation nécessite un débat. Il déclare que son groupe s'abstiendra sur la question et souligne le platitudisme des rapports en question : « C'est une obligation des fermiers, donc ils établissent ces rapports, mais ils sont d'une qualité insuffisante et n'apportent pas grand-chose. Ceux-ci sont censés nous orienter pour nos décisions futures en la matière. Tels qu'ils sont rédigés, ils n'apportent pas grand-chose. Ils sont trop superficiels. »

Monsieur Daniel BAZOT indique que le rapport 2001 apporte une comparaison entre l'année 2000 et 2001, et mentionne la moyenne du département. Il souligne qu'au niveau du tri sélectif, la commune est bien souvent au-dessus de la moyenne départementale.

Monsieur Jean-Paul REYNAUD précise que sa remarque était d'ordre général et concernait aussi bien les rapports relatifs à l'assainissement.

Madame Jouda PRAT : « Je souhaiterais revenir sur le dossier du cimetière. J'ai retrouvé mon plan. Alors, pour 2003 c'était 1 million de francs et pour 2004 c'est 900 000 francs, donc l'ensemble du cimetière revenait à 2 millions. Il y a eu un autre tableau en 2002 qui indiquait la même somme. »

Monsieur Daniel BAZOT : « C'était une somme prévisionnelle qui avait été mise lors de la préparation du budget 2002. A l'époque, aucun plan n'existait. Depuis, le plan et le chiffrage ont été réalisés par la D.D.E. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, nous avons des éléments beaucoup plus concrets à mettre dans le budget. »

Madame Jouda PRAT aimerait connaître le coût de l'étude du terrain.

Monsieur Daniel BAZOT lui indique que celle-ci a coûté 60 000 francs.

#### ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

POUR : 24- Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Nadège DEVILLE, Claude GARRO, Christine COLLET.

ABSTENTION : 7- Jean-Paul REYNAUD, Danièle MULLER, Michel BOUCHERY, Emmanuelle ERTEL-PAU, Monique ROYER, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE.

ABSENTS : 2- Esther GIBAND, Sophie BERNARD

#### **4- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2001**

#### ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

POUR : 24- Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Nadège DEVILLE, Claude GARRO, Christine COLLET.

ABSTENTION : 7- Jean-Paul REYNAUD, Danièle MULLER, Michel BOUCHERY, Emmanuelle ERTEL-PAU, Monique ROYER, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE.

ABSENTS : 2- Esther GIBAND, Sophie BERNARD

### **III- FINANCES**

**Rapporteur : Bernard BOULEY**

#### **5- Régie de recettes (marché forain, bois, pêche...): Suppression**

Par décision du 08 Novembre 2002, le Maire a créé une régie de recettes pour l'encaissement de menues recettes telles que les quêtes de mariages, les dons divers etc...

Cette régie peut également permettre d'encaisser les droits de place sur les marchés forains, les produits de la vente de bois aux particuliers, les droits de pêche dans les étangs communaux...

Les régies spécifiques créées pour l'encaissement de ces différentes recettes n'ont donc plus de raison d'exister.

En conséquence, il y a lieu d'abroger : - l'arrêté du 26 mars instituant une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place sur les marchés forains

- la délibération du 17 décembre 1987 instituant une régie de recettes pour le produit de la vente de bois aux particuliers

- la délibération du 28 mars 1991 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des droits de pêche

Monsieur Bernard BOULEY précise à ses collègues que les différents régisseurs ont été informés et qu'ils ont donné leur accord.

#### **ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

POUR : 24- Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Nadège DEVILLE, Claude GARRO, Christine COLLET.

ABSTENTION : 7- Jean-Paul REYNAUD, Danièle MULLER, Michel BOUCHERY, Emmanuelle ERTEL-PAU, Monique ROYER, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE.

ABSENTS : 2- Esther GIBAND, Sophie BERNARD

## **6- Régie de recette centre de loisirs, restauration scolaire, et études surveillées : Suppression**

Par délibération du 24 janvier 2002, le Conseil Municipal a décidé de généraliser la facturation mensuelle des participations familiales pour les prestations suivantes :

- Centre de loisirs, avec ou sans hébergement, et opérations rattachées (jeunes, garderie périscolaire...)
- Restauration scolaire
- Etudes surveillées

Cette facturation faisant l'objet de l'émission d'un titre de recettes exécutoire, directement recouvré par le percepteur.

L'expérience s'est révélée concluante, en conséquence, il y a lieu de supprimer les régies de recettes instituées respectivement :

- par délibération du 26 février 1996 pour la restauration scolaire
- par délibération du 22 octobre 1987 pour les études surveillées
- par délibération du 24 juin 1993 pour les centres de loisirs et opérations rattachées (jeunes, garderie périscolaire...)

### **ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

POUR : 24- Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Nadège DEVILLE, Claude GARRO, Christine COLLET.

ABSTENTION : 7- Jean-Paul REYNAUD, Danièle MULLER, Michel BOUCHERY, Emmanuelle ERTEL-PAU, Monique ROYER, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE.

ABSENTS : 2- Esther GIBAND, Sophie BERNARD

## **7- Régie de recettes « produits divers » : Indemnité de responsabilité au régisseur**

Un certain nombre d'activités ou de services communaux produisent de menues recettes encaissées au comptant par un régisseur spécifique, désigné par le Maire, après avis du Receveur Municipal.

Il s'agit essentiellement de la vente de bois (délibération et arrêté du 17 décembre 1987), des droits de pêche (délibération du 28 mars 1991), des droits de place sur les marchés forains (arrêté du 26 mars 1966).

L'examen de la comptabilité communale fait apparaître que la moyenne mensuelle des fonds manipulés pour l'ensemble de ces régies est inférieure à 3 000 €.

Il est donc proposé à l'assemblée de fusionner toutes ces régies dans une seule régie « produits divers » qui engloberait également le produit des quêtes de mariages, les photocopies, les délivrances de documents d'urbanisme... et toutes les recettes ne faisant pas l'objet d'un mémoire et d'attribuer au régisseur l'indemnité annuelle de responsabilité, fixée selon la réglementation en vigueur, soit 110 € pour la tranche 1 221 à 3 000 €.

#### ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

**POUR :** 24- Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Nadège DEVILLE, Claude GARRO, Christine COLLET.

**ABSTENTION :** 7- Jean-Paul REYNAUD, Danièle MULLER, Michel BOUCHERY, Emmanuelle ERTEL-PAU, Monique ROYER, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE.

**ABSENTS :** 2- Esther GIBAND, Sophie BERNARD

#### IV- QUESTIONS DIVERSES

##### **8- Question écrite de Madame Jouda PRAT en date du 16 décembre 2002.**

*a- Quels sont les biens immobiliers de la ville ?*

<u>DESIGNATION</u>	<u>DATE D'ENTREE</u>	<u>VALEUR BRUTE</u>	<u>VALEUR NETTE COMPTABLE</u>
Parking rue du four à chaud	01/01/1966	14 379.59	14 379.59
Terrain 15 rue du Général Leclerc	01/01/1994	50 958.45	50 958.45
Parcelles rue Jean Jaurès- Canoville	01/01/1998	609.80	609.80
Cimetière	01/01/1999	28 832.85	28 832.85
Mairie	01/01/1999	275 580.44	275 580.44
Mairie- Annexe	01/01/1999	392 943.82	392 943.82
Eglise St Pierre	01/01/1999	663.846.78	663.846.78
Chalet des Jeunes Foot - boulistes	01/01/1999	25 315.65	25 315.65
Halte- Garderie	01/01/1999	409 400.84	409 400.84
Vestiaires Douches	01/01/1999	23 753.26	23 753.26
Club House	31/12/1999	204 729.47	204 729.47
Algeco	31/12/1999	6 434.87	6 434.87
Salle Socio- Educative- Ctre de loisirs	31/12/1999	231 007.77	231 007.77
Centre de loisirs	31/12/1999	616 678.77	616 678.77
Crèche et cuisine C	31/12/1999	846 229.34	846 229.34

Restaurant Municipal	31/12/1999	203 819.26	203 819.26
Salle Socio- Educative	31/12/1999	1 628 439.45	1 628 439.45
Salle polyvalente- Orangerie	31/12/1999	1 847 227.31	1 847 227.31
Salle polyvalente des Myrtilles	31/12/1999	207 514.36	207 514.36
Tire à l'arc	31/12/1999	5 457.73	5 457.73
Vente SCI Rue de l'Arcade	21/02/2001	304 898.03	304 898.03
Frais de Notaire Vente SCI Rue de l'Arcade	31/05/2001	3 947.60	3 947.60
La Jeannotte section ZE 35	01/01/1967	44 212.94	44 212.94
Stade A. RIDEAU- Section Z N° 3 62 A	01/01/1981	37 807.36	
Terrain GAURAZ – Section A 132 A 135	01/01/1981	91 469.41	91 469.41
Terrain Patte d'oie- Section A930-931-934- 1606	01/01/1988	177 671.61	177 671.61
Lycée Marie- Laurencin section ZB 264 – 265- 266	01/01/1990	228 837.54	228 837.54
Parcelle « Le Champoreux » Crèche	01/01/1991	49 979.94	49 979.94
Terrain 76, rue de Milly- Section A	01/01/1992	307.29	307.29
Parcelle 13 chemin de la manufacture	01/01/1992	16 163.46	16 163.46
Maison et terrain 3 rue Périchon section BB382A28C	01/01/1994	15 950.19	15 950.19
Terrain Bois des Marres section ZA N°11	01/01/1995	4 007.20	4 007.20
Terrain 4 rue de l'Ormeteau section BI80	01/01/1995	36 045.28	36 045.28
Terrain Rue du Parc au Bel – Air	01/01/1996	620 081.66	620 081.66
Cimetière	01/01/1962	23 998.60	23 998.60
Remise du Rousset Terrain nouveau cimetière	01/01/1998	250 079.78	250 079.78
Ecoles et Logements au 31.12.1996	01/01/1996	2 836 077.22	2 836 077.22
Ecoles et Logements année 1997	01/01/1996	102 535.06	102 535.06
Ecoles et Logements année 1998	31/12/1998	104 098.46	104 098.46
Ecoles et Logements année 1999	31/12/1999	294 156.55	294 156.55
Gendarmerie	01/01/1999	1 052 472.99	1 052 472.99
Courts tennis-	01/01/1999	491 540.67	491 540.67

Bâtiments piscine- Maison gardien			
Maison rue du puits Massé	01/01/1999	106 714.31	106 714.31
Studio Rue de Milly	01/01/1999	42 685.72	42 685.72
Hangar Voirie	01/01/1999	237 833.66	237 833.66
Tennis	01/01/1999	177 578.85	177 578.85
Bâtiments service technique- Caserne des Pompiers	01/01/1999	129 827.10	129 827.10
Stade	01/01/1999	745 874.42	745 874.42
Mémorial Général de Gaulle	01/01/1999	38 051.56	38 051.56
Terrain de Foot	01/01/1999	68 711.29	68 711.29
Communs parc de Villeroy	01/01/1999	1 203 901.37	1 203 901.37
Parcours Sportif	01/01/1999	12 757.85	12 757.85
Voirie	01/01/1999	5 065 535.43	5 065 535.43
Ecole de la Jeannotte	01/01/1999	553 458.76	553 458.76
Orangerie	01/01/1999	430 620.71	430 620.71
Extension Crèche	01/01/1999	23 513.18	23 513.18
Petite Enfance	01/01/1999	12 821.88	12 821.88
Orangerie 2	01/01/2000	128 259.37	128 259.37
Extension Crèche Jean - Bernard	01/01/2000	315 321.97	315 321.97
Installation chalet des archers	20/11/2002	11 433.00	11 433.00
Installation chalet club de pétanque	20/11/2002	11 433.00	11 433.00

### *b- Site Internet*

Monsieur Bernard MARTY précise que le site devrait être mis en place le 10 janvier 2003. Il indique qu'il s'agit d'un site institutionnel et informatif, et que celui-ci proposera le bulletin Mennecy Info. Il souligne qu'en raison du caractère non politique du site, aucune page n'est prévue pour l'expression des groupes de l'opposition.

Le site mentionnera des informations sur la ville, sur la jeunesse, les écoles... mais ne sera en aucun cas un site politique.

Monsieur Bernard MARTY indique que certaines pages institutionnelles (ex : comment établir une carte nationale d'identité) ne nécessiteront pas de mise à jour, alors que d'autres évolueront (ex : pages culturelles ou relatives à la cantine scolaire).

Monsieur Jean-François PEZAIRE : « Le texte de loi est très clair, il n'y a pas d'histoire de politique ou non. Il s'agit là d'un bulletin électronique d'informations municipales, donc nous avons le droit à une page. Les textes et la jurisprudence sont clairs. »

Monsieur Bernard MARTY: « Le texte de loi précise que vous auriez le droit à une page s'il s'agissait d'un site de gestion du Conseil Municipal tel qu'existant à la Mairie-d'Issy-les Molineaux. Ce n'est pas le cas, il y aura simplement des comptes rendus de Conseils Municipaux. »

Monsieur Jean-François PEZAIRE souligne que ce dernier point démontre bien qu'il s'agit d'un site sur la vie municipale.

Monsieur Bernard MARTY : « Comme aujourd'hui les comptes rendus sont disponibles à toutes personnes souhaitant les avoir, la seule différence est qu'elles les auront en ligne sur leurs ordinateurs. »

Monsieur Jean-François PEZAIRE : « La loi dit *sur tout support*, vous avez donc obligation de nous réserver un espace. On doit avoir le même accès que chacun d'entre vous. »

Monsieur Jean-Paul REYNAUD : « Si le site ne comportait pas d'autres informations sur les réalisations et actions de la commune qu'celles apparaissant au bulletin Mennecey Info, alors cela ne poserait pas de problème. Mais, dans la mesure où il y a d'autres informations complémentaires, quelles soient sur les réalisations culturelles ou sportives, de fait, il s'agit d'un bulletin de valorisation de la vie municipale. Donc, il doit y avoir un espace réservé aux groupes de l'opposition. Donc, si le site ne comportait que le bulletin de Mennecey Info, alors en l'état il se suffirait. A partir du moment où vous rajoutez toutes informations sur les réalisations municipales, vous devez laisser un espace à l'opposition. C'est la loi elle est très claire, je l'avais vérifiée. »

Monsieur le Maire : « Il y a 2 parties, une statique concernant l'administration, l'autre évolutive qui apportera des informations sur les différentes manifestations prévues sur la ville. Au niveau politique, c'est la reproduction in extenso du bulletin Mennecey Info. »

Monsieur Jean-Paul REYNAUD : « Si vous écrivez, l'association de handball organise un match c'est une information qui n'est pas municipale, et qui ne donne pas lieu à réponse. Je le consens. Par contre, si vous écrivez, la municipalité organise ou subventionne un tournoi de handball avec l'aide de telle association, cela devient une réalisation municipale donnant lieu à un droit de réponse. C'est pourquoi, il est plus simple de nous donner d'office une page, sinon ça risque de poser des problèmes car nous vous ferons chaque fois un rappel à la loi. Donc, prévoyez, une fois pour toute, cet espace et qu'on n'en parle plus ! »

Madame Nicole PASSEFORT insiste en indiquant qu'il s'agit d'un site élaboré dans le but de rendre service aux Menneçois et non pour faire une quelconque publicité à la municipalité.

Monsieur Jean-Paul REYNAUD déclare ne pas douter une seconde de cette intention, mais attire l'attention de la municipalité sur le risque d'illégalité en fonction de la nature de l'information proposée et de la page présentée.

Monsieur le Maire indique que la vigilance sera de mise.

Monsieur Jean-François PEZAIRE avoue ne pas imaginer que cela soit réalisable.

Monsieur Bernard MARTY propose à l'assemblée, que celle-ci attende la mise en ligne du site pour faire des remarques et en discuter.

### c- Raccordement des égouts

Monsieur Daniel PERRET : « Il y a 2 sortes de réseaux, les réseaux d'assainissement et les réseaux d'eaux pluviales. Au mois de décembre, vous vous intéressez plus particulièrement aux réseaux d'assainissement. Le problème que l'on avait alors, était que certains particuliers ont relié leurs eaux pluviales au réseau d'assainissement. En cas de pluie, on gonfle la station d'épuration, mais il n'y a pas d'impact sur l'environnement.

A l'inverse, lorsque des particuliers relient leurs réseaux d'assainissement sur leurs eaux pluviales, il y a pollution. Le seul moyen d'éviter cela, et donc de récupérer les mauvais branchements, c'est de faire vérifier la conformité de l'installation, à chaque transaction immobilière. On essaie de se protéger vis-à-vis de l'acheteur. A Mennecy, le point de départ c'est la délibération relative au droit de préemption urbain prise en 1991.

Lors de toutes transactions immobilières la mairie a la possibilité d'exercer son droit de préemption. Ceci permet de demander au notaire, si le nécessaire a été réalisé en ce qui concerne le réseau d'assainissement. C'est un filtre très important, qui nous permettra à terme de rejeter de l'eau claire dans l'Essonne et la Seine. »

### d- Appels paiements impôts financiers

Monsieur Bernard BOULEY déclare ne jamais avoir annulé d'impôts depuis son élection en tant qu'adjoint délégué aux finances, et n'avoir jamais été destinataire de ladite liste.

Monsieur Jean-François PEZAIRE souhaiterait que soient évoquées les non valeurs.

Monsieur Bernard BOULEY indique que la commune vote les montants mais ne peut prendre connaissance du nom des intéressés.

### e- Enquête publique

Monsieur Daniel PERRET indique qu'il s'agit de la fondation Serge DASSAULT.

### f- Augmentation du loyer

Monsieur Joël MONIER : « Je vous rappelle qu'il existe des appartements d'utilité de service, généralement la Mairie les loue dans un état convenable. Je n'ai pas souvenir qu'on ait pu louer un appartement dans un mauvais état.

L'entretien des logements est à la charge des locataires. C'est pourquoi je suis un peu étonné qu'il soit subitement devenu vétuste et insalubre.

Etant d'utilité de service, dans le cadre d'une convention, le locataire bénéficie d'avantages sur le loyer.

L'employé municipal qui résidait dans ce logement n'est plus en fonction sur notre commune. La convention n'existe donc plus.

La personne qui l'occupe actuellement se trouve dans une situation différente.

On redonne à cet appartement les qualités d'un appartement bourgeois correspondant à d'autres normes. Il s'agit d'un appartement de type F4, le loyer est raisonnable par rapport aux prix pratiqués sur la commune. La personne est me semble t'il en infraction.

### g- Problème Nationale 191

Monsieur Daniel PERRET indique à l'assemblée que les services municipaux ont demandé au C.A.T. de faire une opération « coup de poing ». Il précise que les fréquences de ramassage varient selon les saisons, en période de tonte les papiers sont ramassés à chaque intervention des services municipaux, à l'automne à chaque ramassage des feuilles mortes et en hiver une fois par mois. Il souligne que le fast food en question, produit malheureusement beaucoup de déchets bien souvent répandus sur la voie publique.

Monsieur Jean-Paul REYNAUD se demande si le restaurant Mac Donald ne pourrait pas prendre en charge une partie du coût du ramassage.

Monsieur Bernard BOULEY précise qu'un des employés du fast food a pour tâche de nettoyer chaque jour les alentours du restaurant, mais qu'apparemment ce n'est pas suffisant.

Monsieur le Maire indique à ses collègues qu'il s'est entretenu avec le Directeur du Mac Donald, et que ce dernier est tout à fait conscient de sa responsabilité relative aux détritiques sur le chemin du Petit Poucet. Monsieur Joël MONIER regrette que les gens aient aussi peu de civisme.

### **9- Question orale de Monsieur Michel BOUCHERY**

Monsieur Michel BOUCHERY demande à Monsieur le Maire la possibilité de poser une question orale. Sa requête est acceptée.

Monsieur Michel BOUCHERY : « La RN 191, le matin, est complètement saturée. Est-ce qu'il n'est pas possible de faire quelque chose au niveau des feux. Ceux-ci, à ce niveau, ne sont pas synchronisés, il y a peut-être un petit effort à faire. »

Monsieur Bernard BOULEY souligne que malheureusement en raison de l'ancienneté des armoires commandant les feux tricolores, il n'est pas possible de les synchroniser. Il précise qu'il est prévu de les remplacer par des armoires aux normes européennes telle qu'exigées par la loi.

Monsieur Michel BOUCHERY se demande s'il ne serait pas possible de placer un agent de la police municipale pour réguler le trafic.

### **10- Question orale de Monsieur Jean-François PEZAIRE**

Monsieur Jean-François PEZAIRE souhaiterait informer ses collègues de l'avancé de l'étude sur le bruit dû à l'entrepôt entre les communes d'Ormoy et de Mennecy : « Vous vous souvenez que nous avons demandé une mesure du bruit. Celle-ci a été réalisée en septembre, depuis cette date nous demandons chaque semaine les résultats au Maire d'Ormoy, sans réponse. Lors des cérémonies du 11 novembre, j'ai croisé ce dernier qui m'a affirmé ne pas encore avoir les résultats. Mi-décembre, une voisine téléphone en Mairie d'Ormoy où il lui a été précisé que lesdits résultats étaient disponibles depuis un mois.

Pourquoi n'a-t-il pas voulu nous les remettre ?

Donc, mon épouse s'est rendue en Mairie d'Ormoy pour qu'on lui transmette le document. On le lui présente, elle le lit et s'aperçoit que les résultats démontrent une émergence du bruit, notamment du côté des constructions KAUFFMAN sur la commune d'Ormoy.

Seulement, lorsqu'on demande une copie du document, évidemment, on ne veut pas nous la donner, il nous est alors précisé qu'il faut payer. Nous avons donc réclamé la délibération fixant le prix de la page. Celle-ci n'existait pas, donc c'est illégal !

Je vous demande donc, Monsieur le Maire, d'intervenir en tant que représentant des habitants pour avoir le document.

En ce qui me concerne je vais agir auprès du Préfet.

Ce que nous souhaitons c'est que vous interveniez également auprès du Préfet pour avoir ce document et demander une injonction d'agir, puisque nous avons la preuve que la société travaille dans l'illégalité, notamment les dimanches et les nuits, et pour demander que des mesures soient prises par le Maire d'Ormoy.

Ma deuxième question concerne le problème de la neige et du gel. Pouvez-vous nous expliquer comment vous avez procédé pour dégager les rues.

Monsieur le Maire indique que suite aux chutes de neige, il s'est rapproché du Directeur Général des Services afin que celui-ci fasse intervenir les services municipaux pour la remise en état des grands axes routiers. Précisant que le nettoyage ne pouvait, bien évidemment, se faire qu'avec « les moyens de la commune ».

Monsieur Jean-François PEZAIRE : « C'est ce que je disais tout à l'heure au sujet de l'amélioration des services en équipement ! »

Monsieur Daniel PERRET déclare que la commune vient de faire l'achat d'une nouvelle saleuse et d'un nouveau tracteur.

Monsieur le Maire souligne, que certains agents des services techniques étaient, par ailleurs, déjà sur place pour remplir leurs fonctions. Le désalage a été renouvelé le dimanche et le lundi, afin de faire disparaître les plaques de verglas notamment dans les écoles.

Monsieur Jean-Paul REYNAUD souhaiterait poser une dernière question, relative à l'intervention du conseiller général du canton de Mennecy, dans un journal local : « Il faisait état de son intervention auprès du ministère de l'écologie et du développement durable, au sujet de la papeterie de Mennecy. Entre les lignes, on pouvait comprendre qu'il avait fait ce qu'il jugeait que notre municipalité aurait dû faire depuis bien longtemps. Il semblait mettre en cause l'action de la municipalité en la matière. Au-delà de toute polémique, je voudrais savoir si à votre connaissance, l'action du conseiller général a donné lieu à une modification réelle des obligations de la société KAPPA vis-à-vis de la protection de l'environnement. »

Monsieur Joël MONIER précise qu'il n'en a pas eu écho, mais qu'il souhaite que des résultats en découlent.

**Séance levée à 21 heures 45 minutes.**

**Joël MONIER,  
Maire.**